



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00041 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
 ↪ présents : 52
 ↪ représentés : 6

Date de

convocation :

mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de

séance :

Mme Céline GIRARD-
RAFFIN

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZE-THUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Collecte et du traitement des déchets - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Collecte et du traitement des déchets - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 24 249 350 €
- Section d'investissement : 3 601 935,05 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22,1 M€, en hausse de 4,5% par rapport à 2025, liée à l'augmentation du coût de traitement des déchets. Celui-ci est en effet encore impacté par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP +60K€), les révisions de prix dans le cadre des marchés ainsi que la mise en œuvre du plan de prévention des déchets et de la collecte des biodéchets.

Les charges de personnel représentent 5,4M€, soit 24,3% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte du remboursement au budget principal des frais de structure (fonctions supports).

Les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 24,2M€, sont en hausse de 5,3%. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 20,4M€, bénéficiant de la dynamique des bases fiscales, à taux inchangé.

Les autres recettes (éco-organismes, ventes de matériaux, redevance spéciale...) sont estimées à 3,8M€.

L'épargne brute s'élève à 2,1M€ et l'épargne nette à 2M€ au stade du Budget primitif (BP).

II- Investissement

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 44,8M€ sur la période 2022-2028.

Les crédits de paiements prévus au BP 2026 s'élèvent à 3,4M€ :

N° AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2026
39	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	281 335	281 335
48	EQUIPEMENTS DE COLLECTE	16 982 484	1 084 600
49	OUTILS DE TRAITEMENT ET INVESTISSEMENTS	27 531 411	2 009 000
		44 795 231	3 374 935

Les opérations significatives concernent :

- Le schéma de prévention des déchets
- Le site de Cuneix
- Les investissements réalisés dans le cadre de la concession en groupement avec Nantes Métropole
- Les colonnes enterrées et le renouvellement des véhicules

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 1,1M€, avant reprise des résultats 2025.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 est de 0,8M€. Il est constitué d'un emprunt à taux fixe (3,66%), dont la durée résiduelle est de 11 ans et 4 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de collecte et traitements des déchets tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants du document joint.

Le Président,
David SAMZUN



David SAMZUN
Président CARENE
4 févr. 2026

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 52

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) accessible à partir du site www.telerecours.fr.